

Compte-rendu COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Une commission développement durable s'est déroulée le 21 septembre 2021 à Niozelles.

Elle a été présidée par Michel Dalmasso, vice-président délégué au développement durable, économique et numérique.

En préambule, Michel Dalmasso présente de manière générale les actions qui ont été ou pourraient être mises en place dans le cadre du développement durable sur notre communauté de communes.

De manière générale, une synthèse des échanges est présentée ci-après.

Traitement des déchets - tri

En perpétuelle évolution, Michel Dalmasso précise que notre territoire est bien loin de ce qui peut se faire sur d'autres territoires notamment en termes tri sélectif, compostage et valorisation des matières.

1 objectif : Mieux trier, pour cela, il faut changer les habitudes sur le geste tri et cela passe par une modernisation de la collecte.

Le public demande ce qui peut faire évoluer ce taux de tri, le vice-président informe que la centralisation des points de dépôts peut l'améliorer.

Il précise également que le Sydevom peut apporter son aide pour mieux sensibiliser au tri, notamment en termes de communication à destination des habitants, l'une des plus grandes problématiques étant le changement des habitudes.

Sur les déchets à proprement parler il est proposé de mener un travail sur la pesée des poubelles ou la mise en place de sacs transparents. La question du coût est néanmoins soulevée puisque ce type de projet est coûteux à mettre en place.

Compostage

Le public questionne sur les déchets fermenticides qui représentent 25 % des déchets. Il serait opportun de développer le mode de traitement de ces déchets par la mise en place par exemple de points de compostage dans les communes. Il est précisé que depuis plusieurs années, la communauté de communes développe des actions à destination des habitants par la revente, en collaboration avec le Sydevom de composteurs à prix attractifs. Plusieurs communes en ont par ailleurs acheté.

Par ailleurs le Sydevom mène également de nombreuses actions en faveur du compostage.

Eclairage public

Mener une réflexion sur l'éclairage public de l'ensemble des communes avec la mise en place d'ampoules LED voire solaires.

Eau et assainissement

Accompagnement des communes à mener pour recherches de financement.

Le public fait remarquer qu'il y a un vrai besoin d'ingénierie : IT04, schéma directeur...

La bonne échelle est le niveau communal pour avoir des perspectives sur le long terme. Opportunité avec le plan de relance.

Travail à faire sur l'entretien des cours d'eau. Monter des programmes d'entretien des cours d'eau.

Mobilité

Développement du vélo électrique : le public fait remarquer d'en parallèle de ce développement, il convient également de créer des pistes cyclables.

Synthèse des échanges :

1. Centraliser les points de dépôts, création de colonnes semi-enterrées
2. Développer le compostage
3. Favoriser l'installation d'une ressourcerie pour la valorisation des déchets
4. Rénovation de l'éclairage public par la mise en place d'ampoules LED
5. Travail de sensibilisation au tri à mener auprès des jeunes et des adultes



Compte-rendu COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Une commission développement économique s'est déroulée le 28 septembre à Fontienne.

Elle a été présidée par Michel Dalmasso, vice-président délégué au développement durable, économique et numérique.

En préambule, Michel Dalmasso fait un rappel des compétences ainsi que du schéma de développement économique, réalisé à partir de 2018 et disponible sur le site internet de la communauté de communes.

3 axes prioritaires y ont été identifiés :

1. **Conforter** et **stimuler** le modèle de développement économique territorial >>> **Accompagner**
2. **Mettre à niveau** les capacités territoriales et les fonctions support en matière de développement économique >>> **Développer**
3. **Mettre en place** un cadre de gouvernance et de pilotage économique partagés >>> **Piloter**

ENTREPRENARIAT AXE 1 : ACCOMPAGNER

Enjeux : détecter et favoriser l'émergence de créateurs d'activités, permettre et accompagner l'expérimentation, l'innovation, accompagner la structuration de filières locales et les valoriser, créer du lien entre les acteurs économiques...

- Mettre en place un dispositif d'accélération et de structuration de projet : Capitaliser des enveloppes financières sur les industries qui font partie du territoire plan de relance pour avoir les moyens de se développer.
- Intégrer des projets économiques inter-territoires tels que territoire d'industries
- Un incubateur culinaire pour chefs (filière Senteurs saveurs à conforter, renforcer le parcours de la formation sur notre territoire, demande d'authenticité des touristes, renforcer la qualité).
- Etendre notre soutien aux dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat (exemple : accompagner l'implantation avec l'aide de structure d'accompagnement, semaine de l'entrepreneuriat...)

ENTREPRENARIAT AXE 2 : DEVELOPER

Foncier et immobilier d'entreprises

- Orienter prioritairement les offres immobilières et foncières vers le renforcement de la filière senteurs saveurs :
 - Ateliers relais Cumpanis
 - Hôtel d'entreprises n°5 de Chalus
 - Ventes lots ZAC des Chalus à destination de la filière Senteurs Saveurs
- Inventorier et valoriser les ressources immobilières disponibles et non exploitées en entreprise à l'échelle de la CC PFML

Pour rappel, la vente des lots en ZAC étant quasi bouclée toutes les pistes pour accueillir de nouveaux entrepreneurs doivent être développées, projet de création d'un hôtel d'entreprises.

Le public souligne que la grande difficulté pour attirer de nouvelles entreprises est la faiblesse du réseau internet et notamment de la fibre. Il est précisé que la fracture numérique est une des priorités du schéma.

La commune de Sigonce précise que des interventions sont en cours pour mener la fibre jusqu'aux habitations, 80 % des habitations seront fibrées début 2021.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Enjeux : Accompagner la transformation du modèle agricole local

- **Foncier**
 - Assurer une veille foncière
 - Inventaire des biens vacants et sans maître sur 3 communes
- **Transmission-installation**
 - Signer une convention cadre avec la chambre d'agriculture
 - Engager des actions spécifiques sur le territoire
- **Cantines**
 - Poursuivre la démarche d'alimentation locale dans les communes
- **Circuit court**
 - Poursuivre la réflexion sur l'atelier de transformation et l'ETA
 - Réaliser un état des lieux des marchés locaux avec les communes
 - Réaliser un état des lieux des débouchés

Un membre du public propose de créer un poste d'agent intercommunal d'agriculture biologique qui puisse alimenter les cantines de l'interco, cette initiative a déjà été mise en place par d'autres EPCI et a donné de bons résultats.

Les questions de la restauration scolaire et de la cuisine centrale sont à nouveau évoquées par le public, il est précisé que l'étude de reterritorialisation de l'alimentation a été menée par la commune de Forcalquier.

Sur le sujet de l'agriculture, le public soulève le rôle que pourrait avoir la communauté de communes : le territoire dispose de terrains agricoles riches, mais aussi beaucoup de zones d'agriculture pauvre – de terrains en friche mériteraient d'être valorisés et pourraient être complémentaires au développement de la filière senteurs-saveurs : lavande, apiculture...

Un premier recensement pourrait être fait par la commune dans un premier temps.

Le public soulève le problème juridique de l'installation de fermiers qui deviennent propriétaires-exploitants jusqu'à leur mort.

TOURISME AXE 1 : ACCOMPAGNER

Enjeux : Ancrer et soutenir les filières locales

- Réaliser un schéma de développement touristique afin de définir la stratégie touristique du territoire
- Filières d'excellences : patrimoine, bien-être et santé, plantes aromatiques et médicinales, APN, etc.
- Station de Lure : animations promotion de la montagne de Lure et développement de l'activité VTT

Un membre du public questionne sur la priorité donnée aux petits commerces.

La question s'était posée sur l'ambulant mais la réalité économique est très difficile. Néanmoins, il soulève l'idée que des commerces « fixe » pourraient accueillir occasionnellement des commerces ambulants. Des nouveaux usages voient le jour comme par exemple les conciergeries.



Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Le Grand Carré • 13 bd des Martyrs • BP 41 • 04301 FORCALQUIER Cedex • France

Tél. 04 92 75 33 21 • Fax 04 92 75 27 50 • contact@forcalquier-lure.com • www.forcalquier-lure.com

Compte-rendu COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

Une commission Culture et patrimoine s'est déroulée en 2 séances :

- le 5 octobre 2020 à Ongles,
- et le 19 octobre 2020 à Pierrerue.

Elles ont été présidées par Patricia Paul, vice-présidente déléguée à la culture, patrimoine et Montagne de Lure.

Propos liminaires :

En introduction Patricia Paul, rappelle que la culture est un élément majeur de développement local. Elle souhaite que la politique culturelle conduite pour les prochaines années soit accessible à tous et rayonne sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les objectifs de ces commissions sont les suivants :

- Réunir des personnes intéressées pour concerter, débattre et échanger sur l'action culturelle communautaire
- Recueillir des éléments qui aiguilleront les élus dans la définition du projet politique en matière culturelle pour les 6 prochaines années.

Patricia Paul, rappelle la définition de la compétence culture édictée dans les statuts de la communauté de communes:

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire ; (actuellement EIMTD et médiathèque)
- Création d'événements culturels d'intérêt communautaire ;
- Développement d'une animation culturelle en relation avec les acteurs du territoire et recherche de partenariats, le caractère intercommunal de l'évènement est affirmé lorsque la nature, les retombées et le public concernant deux communes au moins ;
- Soutien technique, matériel et financier à l'EIMDT ;
- Soutien technique, matériel/ou financier aux associations culturelles œuvrant sur le territoire dont les

projets entrent dans le cadre de la politique culturelle définie par la communauté.

Echanges avec les participants – synthèse des questions

- **La biennale des métiers d'art** : les métiers d'art occupent une place importante sur le territoire, ils fédèrent un grand nombre d'artisans et d'artistes. La communauté de communes ne pourrait-elle pas reprendre l'organisation de la biennale des métiers d'art qui était assurée par l'OT ?
- **La médiathèque et le service de lecture publique** : Un certain nombre de personnes présentes expriment leurs inquiétudes quant au maintien du service de lecture publique et plus particulièrement sur :
 - ✓ le maintien d'ouverture de la médiathèque ?

- ✓ le non renouvellement du poste d'animateur multimédia et donc la perte de financements
DRAC sur ce poste ?
- ✓ l'avenir du bibliobus ?
- ✓ Maintient de la tournée de livraison dans les bibliothèques du territoire ?
- ✓ le devenir de la bibliothèque de Saint Etienne les Orgues ?

Patricia Paul et Michel Dalmasso affirment que la médiathèque de Forcalquier ne fermera pas. Le départ de l'animateur multimédia a conduit l'exécutif à se questionner sur la réorganisation du service. Pour l'heure, afin d'assurer une continuité du service, les missions seront confiées en interne à un agent ayant des compétences.

Concernant le bibliobus, il y a une volonté politique de soutenir et développer l'itinérance de cet équipement sur l'ensemble du territoire communautaire. Il faudra évaluer les besoins humains et financiers nécessaires pour assoir le projet d'itinérance du bibliobus.

Enfin, Patricia Paul répond sur la question du devenir de la bibliothèque de Saint Etienne les Orgues. Pour le moment, l'équipe de bénévoles, chargée de l'accueil et de l'ouverture de la bibliothèque est en cours de restructuration. La ré-ouverture est prévue prochainement.

- **La méthodologie de travail** : Les participants présents (et en particulier les acteurs culturels) souhaitent un vrai travail participatif pour élaborer la politique culturelle. Il est proposé d'organiser des ateliers thématiques avec les acteurs pour organiser une réflexion collective dynamique et faire émerger les axes structurants de la politique culturelle. Volonté des acteurs de relancer la plateforme numérique collaborative. Nécessité de faire de la culture un axe fédérateur du projet communautaire.
- **Le rayonnement de l'action culturelle communautaire à l'échelle du territoire** : certains participants ont évoqué la problématique de la concentration des manifestations sur Forcalquier. La communauté de communes devra veiller à un meilleur rayonnement des événements dans les villages du territoire (sentiment de délaissement de certains villages). Il y a une réelle nécessité d'impliquer et d'associer les élus des plus petits villages pour organiser avec eux l'accueil de propositions artistiques sur leurs communes. Un travail est donc à réaliser sur les treize communes afin de veiller à une équivalence en termes d'animation culturelle.
- **La sensibilisation des publics** : la communauté de communes doit améliorer la communication auprès des habitants sur les événements culturels qu'elle soutient. En effet, beaucoup de petites structures culturelles n'ont pas nécessairement les moyens de communiquer, un appui de la communauté de communes est donc important. D'autre part, il existe une distance symbolique entre certains individus et l'accès à l'offre culturelle. Le travail de médiation culturelle, est un travail de fond qui doit être entrepris par un professionnel auprès des publics éloignés = la com com pourrait-elle financer un poste de médiateur culturel ?
- **Le lien entre la politique culturelle de la ville de Forcalquier et l'action culturelle communautaire** : Le cinéma du Bourguet et l'Espace Culturel Bonne Fontaine sont deux équipements culturels gérés par la ville de Forcalquier et qui ont rayonnement plus large. Quels liens peut-on envisager entre le développement de ces lieux structurants et l'action culturelle communautaire ? Renouvellement partenariat avec le Théâtre Durance pour des propositions artistiques ambitieuses ?



Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Le Grand Carré • 13 bd des Martyrs • BP 41 • 04301 FORCALQUIER Cedex • France

Tél. 04 92 75 33 21 • Fax 04 92 75 27 50 • contact@forcalquier-lure.com • www.forcalquier-lure.com

Enfin, un travail peut être à mener avec les communes afin d'identifier les politiques culturelles menées dans chaque commune. Il est également proposé de maintenir l'attractivité du territoire en matière d'excellence rurale « Pays du livre et de l'écriture ».

- **L'accompagnement de la communauté de communes en matière de patrimoine :** Il est rappelé que la communauté de communes n'est pas compétente en matière de patrimoine. La communauté de communes peut accompagner les communes dans des opérations de restauration et de valorisation leur patrimoine bâti à travers le dispositif régional de Plan Concerté de Restauration et de Valorisation du Patrimoine. Ce dispositif, qui a débuté en 2018 sur le territoire, permet de mobiliser une enveloppe régionale de 150 000 € HT par an pour le territoire jusqu'en 2022. Au total depuis 2018, 7 communes ont déposé des dossiers et 12 projets sont déjà engagés. Un participant rappelle qu'un autre dispositif de la DRAC « C'est mon patrimoine » permet de contribuer à l'émancipation des jeunes par les arts et la culture, et repose sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle que sont la rencontre avec les artistes et les œuvres, la connaissance des arts et du patrimoine, et la pratique artistique. Enfin, il est suggéré que la question de la valorisation du patrimoine bâti industriel et du XX^{ème} soit prise en considération.



Compte-rendu COMMISSION AMENAGEMENT

Une commission aménagement s'est déroulée en 2 séances :

- le 9 octobre 2020 à St-Etienne-les-Orgues
- et le 16 octobre 2020 à Lardiers.

Elles ont été présidées par Christian Chiapella, vice-président délégué à l'aménagement et aux relations avec les communes.

Le présent compte-rendu synthétise les échanges exprimés lors de ces 2 séances.

1. Rappel général – présentation des projets

En préambule, après un tour de table de présentation des participants, Christian Chiapella a présenté l'enjeu de cette concertation, en vue de définir les priorités du projet de territoire intercommunal en matière d'aménagement. Cette vaste thématique transversale déclinant des notions aussi diverses que le paysage, le patrimoine, la mobilité, l'habitat ou l'urbanisme... il propose de démarrer les échanges à partir d'un état des lieux (cf. document annexé) déclinant :

- Un rapide portrait de notre territoire rural de 10000 habitants ;
- Une présentation des actions engagées précédemment par la communauté de communes.

2. Echanges avec la salle

Après la présentation le public est amené à s'exprimer sur sa vision du territoire et les projets à mener dans les années à venir. Les échanges sont ci-après regroupés par thématiques :

Quel périmètre opportun pour une politique d'aménagement :

Le premier thème abordé, lors des 2 séances, est celui du périmètre opérant pour toute politique d'aménagement. De l'avis général, les contours actuels de la communauté de communes ne correspondent pas à un véritable bassin de vie au sein duquel s'organisent les déplacements, l'accès aux services, les choix résidentiels, etc.

C'est le plus souvent le périmètre des 2 communautés de communes actuelles (Forcalquier-Lure et Haute-Provence-Pays-de-Banon) qui est cité comme échelle appropriée pour intervenir sur l'ensemble des thématiques d'aménagement. D'autres pensent qu'il serait plus approprié de se projeter à l'échelle de l'agglomération de Manosque (lycées, hôpital...).

Il est généralement admis que Forcalquier constitue un pôle d'influence à l'échelle de l'arrière-pays, avec des pôles secondaires comme St-Etienne-les-Orgues. La plupart des investissements ayant porté sur la création d'équipements dans la ville centre, il convient de porter l'effort sur le reste du territoire, en particulier en matière d'immobilier d'entreprise.

Planification – urbanisme - habitat :

Dans cette logique, la planification urbaine devrait être appréhendée à l'échelle intercommunale :

- Compétence PLUi : la gestion des documents d'urbanisme gagnerait en cohérence à travers une vision élargie du territoire. L'élaboration d'un PLUi serait l'occasion d'une réflexion concertée associant les habitants des différentes communes ;
- L'élaboration d'un SCOT permettrait de porter cette réflexion à l'échelle plus appropriée du bassin de vie, intégrant notamment les questions d'habitat, de développement économique, de mobilité, de déploiement des énergies renouvelables... ;
- Une politique du logement visant le développement d'une offre accessible et l'amélioration de l'habitat (notamment sur le plan du confort thermique) est également souhaitée. Il s'agit également de veiller à contenir l'étalement urbain en privilégiant les interventions en centre ville et villages et en recherchant des formes d'habitat semi-collectif de type hameaux.

Développement maîtrisé des énergies renouvelables :

Beaucoup de participants sont animés par cette thématique, notamment au nom de l'association « Les amis de la montagne de Lure », qui s'inquiètent d'une prolifération incontrôlée de projets photovoltaïques, voire éoliens, sur le massif (une vingtaine seraient répertoriées aujourd'hui).

Ils souhaitent un cadrage par l'intercommunalité de ces projets pour s'assurer d'une préservation des paysages et écosystèmes et d'un développement à l'échelle du territoire avec de réelles retombées locales.

Mobilité :

Le thème de la mobilité a également fortement mobilisé. Les déplacements des habitants sont trop conditionnés par l'usage de la voiture individuelle, qui pèse autant sur les enjeux environnementaux que sur le budget des ménages, quand ceux-ci peuvent en disposer... :

- les transports en communs ne répondent pas aux demandes de déplacements. L'information est diffuse, il y a une multitude d'interlocuteurs dans le domaine. Il s'agirait d'œuvrer, avec le renfort des intercommunalités du département, à une meilleure coordination de l'existant, notamment sur l'organisation et le cadencement du réseau TER et LER ;
- Les solutions de mobilité partagée du type covoiturage, autopartage... pourraient apporter des réponses appropriées aux besoins des habitants en zone rurale ;
- La prise de compétence AOM par l'intercommunalité paraît, sur ces points, essentielle.

Agriculture et ressource en eau :

L'agriculture revêt une importance majeure sur notre territoire. Le soutien à l'implantation agricole doit être une des actions de la communauté de communes. Ce point ayant été identifié au schéma de développement économique, la poursuite du travail engagé est vivement souhaitée.

La question de la ressource en eau est à cet égard fondamentale, comme plus généralement au regard de l'accueil de nouveaux habitants... L'enjeu de la prise de compétence paraît primordial, en cherchant à préserver le mode de gestion en régie qui prédomine aujourd'hui dans nos villages.



Compte-rendu COMMISSION ACTION SOCIALE

Une commission action sociale devait se dérouler en 3 séances :

- le 16 septembre 2020 à Forcalquier,
- le 16 octobre 2020 à Forcalquier,
- et le 27 novembre à Saint Etienne les Orgues

Néanmoins, les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de pouvoir tenir la dernière programmée en novembre.

Elles ont été présidées par Maryse Blanc vice-présidente déléguée à l'action sociale, petite enfance et Services aux populations.

Le présent compte-rendu synthétise les échanges exprimés lors de ces 2 séances.

Après une présentation des services intercommunaux : Maison de services au Public, Relais d'assistants maternels et projet de Lieu d'Accueil Enfant Parents, de leur rôle et fonctions, un échange avec la salle à lieu.

Plusieurs problématiques soulevées par les services intercommunaux sont effectivement constatés par nombre de partenaires.

- **Manque d'accès ou de connaissance des droits - fracture numérique**

Le public confirme que, surtout les jeunes n'ont pas connaissance des dispositifs et des droits auxquels ils ont accès. Elle précise que le centre socio-culturel va développer un projet pour les accompagner. Un diagnostic a par ailleurs été réalisé par une stagiaire en DEJEPS à la Cordelière, il a ciblé 90 jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire.

La mission locale précise qu'elle accompagne des jeunes en sortie scolaire, de manière générale, une difficulté de mobilité est constatée.

Il est précisé que les partenariats avec les associations est indispensable car les jeunes sont souvent frileux pour ce qui concerne les institutions et soulève également le manque de mobilité.

En effet, certains partenaires axent leur travail sur l'accompagnement individualisé pour les démarches administratives néanmoins, il est constaté que l'étape administrative est souvent un frein aux recours aux droits.

- **Proposition 1** : Mener un travail de coordination et de simplification des démarches en s'appuyant sur les services en place.
- **Proposition 2** : Accompagner et travailler sur un accompagnement pour lutter contre le non-recours aux droits

- **Lutte contre l'isolement**

Le CASIC accompagne et aide au maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes, le maître mot de son action est la sortie de l'isolement et le maintien de l'autonomie.

L'épicerie sociale : précédemment réservée à Forcalquier, elle est maintenant accessible à l'ensemble des habitants du territoire sur la base du volontariat. Elle mène des ateliers de sensibilisation et de cuisine à destination des personnes. Néanmoins elle constate également des problèmes de mobilité.

La question de la crise est abordée et notamment comment la collectivité peut mesurer l'impact sur ses habitants et ses conséquences.

- **Proposition 3** : Lutter contre l'isolement des personnes vulnérables en travaillant, entre autres sur les questions de mobilité.
- **Proposition 4** : En lien avec les communes, mener un travail de « recensement » des personnes qui pourraient être bénéficiaire de l'action sociale sur le territoire.

- **Petite enfance**

La crèche de Forcalquier, seule sur le territoire intercommunal constate une forte demande des Forcalquiérens et très peu des autres communes (ce qui n'était pas le cas à l'ouverture) car les parents savent désormais qu'ils ne sont pas prioritaires et se tournent donc vers d'autres modes de garde.

Les familles hors Forcalquier rencontrent donc de véritables difficultés et ne comprennent pas pourquoi la crèche n'est pas intercommunale.

- **Proposition 5** : travailler sur la possibilité de créer une crèche intercommunale.
- **Proposition 6** : Organiser régulièrement des rencontres partenariales afin d'échanger entre acteurs.

De manière générale, il est également évoqué le rôle de tous les acteurs intervenants dans ce domaine : il nt un rôle primordial d'information et de relais auprès de leurs publics.



Compte-rendu COMMISSION SPORT ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Une commission sport et activités de pleine nature devait se dérouler en 3 séances :

- le 17 octobre à Lurs
- le 23 octobre à Sigonce,
- et le 30 octobre à Forcalquier.

La Covid 19 a entraîné l'arrêt de cet élan de concertation. Dans le domaine du sport et des activités de pleine nature, une seule réunion, sur les 3 programmées, a pu être réalisée, avec un nombre très limité de participants. Les orientations, les observations et les avis énoncés émanent d'un groupe de personnes ressources qui connaissent parfaitement le milieu sportif.

Le présent compte rendu porte donc uniquement sur la commission du 17 octobre 2020.

Elle a été présidée par Didier Derupty, vice-président délégué au tourisme, sport et activités de pleine nature.

A l'automne 2020 une concertation entre les différents acteurs du territoire est lancée sur différentes thématiques. Des ateliers doivent faire émerger un projet politique pour la CCPFML.

Elaborer une « politique », c'est fixer les objectifs d'une organisation en fonction des attentes des bénéficiaires, et c'est allouer des moyens au regard des objectifs fixés. La « politique » est bien souvent le résultat entre ce qu'il faudrait faire et ce qu'il sera possible de faire. Prendre cette option dans l'élaboration d'une politique, c'est déjà se limiter aux moyens dont on dispose. La dimension des moyens n'est jamais absente de l'élaboration d'une politique, mais il est souhaitable de ne pas conditionner la réflexion autour de ce problème... Les 3 ateliers prévus avaient un contenu différent. Le premier atelier présente un état des lieux par un **diagnostic**, réalisé par les services de la CCPFML. Chaque atelier devant aborder une thématique particulière dans l'objectif d'une **concertation** devant amener à un **plan d'action**.

Aujourd'hui toutes les collectivités locales développent des actions dans le domaine du sport ou le cas échéant possèdent des équipements sportifs. C'est pour cette raison que la réflexion sur l'élaboration d'une politique sportive ne peut se faire sans étudier l'existant : les équipements, les subventions accordées, les actions mise en œuvre...

La CCPFML souhaite « tracer la feuille de route de son projet sportif pour les cinq prochaines années » de manière concertée avec la population et les acteurs du sport dans l'esprit de l'Agenda 21 du sport. Il est rappelé que le sport n'est pas une compétence obligatoire mais au nom de l'intérêt général, les collectivités déterminent le périmètre de leur politique sportive dans le cadre d'une démarche volontariste.

Les associations ont des problèmes communs : déficit d'encadrement, de disponibilité, de bénévoles, de communication, de moyens, d'hébergement, de transport, de financement... Une étude/enquête approfondie doit être réalisée afin de répertorier les besoins des clubs et les compétences existantes : faire un repérage fin des perspectives de mutualisation possibles. Etudier des réponses possibles aux freins que peuvent constituer les compatibilités de créneaux horaires, de distances géographiques, de moyens financiers et de perspectives de pérennisation des emplois...

Le contexte national incite les collectivités territoriales à se recentrer sur leurs compétences obligatoires... Nous assistons à une remise en cause du modèle sportif Français !

Alors qu'un événement est par définition « éphémère », il participe à la stratégie de communication d'une collectivité territoriale. La démarche de communication pour l'événement peut s'envisager en organisant, mais plus simplement, en soutenant des manifestations sportives dans le cadre d'un parrainage. Les manifestations sportives favorisent la cohésion et la mixité sociale, elles participent à la protection de l'environnement et de la santé, contribuent au développement économique et touristique d'un territoire. Le sport peut-être un levier de développement de territoire. L'accueil et l'organisation des événements sportifs génèrent des retombées économiques, touristiques, culturelles et médiatiques Ces évènements impliquent un coût pour la collectivité...

Il apparait donc primordial que la CCPFML soutienne les évènements organisés par les clubs et associations. Ce soutien doit être juste et équitable entre les différentes structures sur le base de critères objectifs, connus de tous.

La diversité des activités proposées par les clubs et associations est un atout pour le territoire qui doit s'en servir pour sa promotion culturelle et touristique. Cette démarche doit également impliquer les structures d'accueil (hôtels, campings, ...) dont dépendent les organisateurs pour la réussite de leur manifestation.

L'organisation d'évènements d'ampleur nationale tels que le THP représente également un atout pour le territoire par les retombées économiques et touristiques lorsqu'il est renouvelé à intervalle régulier.

Les clubs et associations sont conscients de la qualité de leur environnement et sont sensibles aux considérations de développement durable. On peut aborder l'idée d'un Agenda 21 local pour la mise en œuvre du développement durable sur notre territoire. Sans en porter encore le nom, c'est la démarche qui a été entreprise avec la consultation des parties prenantes (collectivité, habitants, associations, entreprises, groupes divers...) Le but étant de faciliter les prises de décisions, et permettre l'appropriation par les populations des solutions adoptées.

La sensibilisation est un élément clé de la préservation de notre environnement. De nombreuses actions peuvent être mises en œuvre par leurs organisateurs, dans le cadre des manifestations. Le renforcement d'actions en faveur de manifestations éco-responsables est un vecteur de développement.

La liste thématique des 15 engagements éco responsables touche différents domaines : restauration, transports, achats, déchets, sites naturels, ressources naturelles, handicap, publics défavorisés, innovations, ambassadeurs, bénévoles, cause solidaire, parité homme-femme, référent développement durable, sensibilisation au développement durable.

Le surcoût représenté par ces différentes actions doit être intégré dans l'attribution d'aides à l'organisation pour qu'elles ne représentent pas une charge rétroactive pour les organisateurs mais un avantage qualitatif de l'événement.



Compte tenu de leur projet associatif et de la discipline sportive qu'elles proposent, les associations sportives peuvent avoir des objectifs, des attentes et des besoins différents. Le sport connaît une diversification des pratiques, un élargissement des publics et voit l'apparition des formes d'expression dites « libres ». Les pratiques sportives répondent à des préoccupations multiples : éducation, citoyenneté, insertion, intégration, cohésion sociale, santé,... Ces pratiques sont conduites par divers acteurs et ciblent différents publics : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes porteuses d'un handicap, population fragilisée, ...

Des activités sportives sont proposées dans le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. L'idée est de permettre autant que possible à chaque activité physique et sportive de se développer dans de bonnes conditions, tout en tenant compte de sa spécificité. La finalité est également de **permettre à chacun d'accéder à une pratique sportive quelque soit son niveau, sa situation et ses aspirations.** Le sport pour tous et le sport de masse ne sont pas pour autant contradictoires avec la pratique de compétition. Ainsi le plus haut niveau pour chacun peut être recherché. La mise en place d'un circuit training par commune peut-être également un vecteur du développement sportif que peut apporter la CCPFML.

